

Épargne et
investissements

Des solutions d'investissement pour tous les clients



beneva

En adhérant à un contrat avec Beneva, vous pouvez choisir le régime de votre choix en vue d'obtenir un revenu à la retraite ou pour économiser pour un projet financier qui vous tient à cœur. Une fois le régime ciblé (parmi les régimes d'accumulation, par exemple REER, REER immobilisé, CELI ou RENE, ou de revenu de retraite, par exemple FERR ou FERR immobilisé), vous pouvez sélectionner le véhicule de placement qui convient le mieux à votre profil d'investisseur, compte tenu de votre situation financière et de votre personnalité. Voici un bref résumé de notre offre de produits pour les régimes individuels.

Notre offre de produits Beneva

Placements garantis Beneva

Compte à intérêt garanti (CIG)

Un **CIG** est un véhicule de placement dont le capital est garanti à 100 % et dont le taux d'intérêt est connu à l'avance. Différents termes et options (rachetable ou non rachetable, intérêt simple ou composé) sont disponibles.

Compte à intérêt garanti Indice-Action (CIG Indice-Action)

Les **CIG Indice-Action** procurent un potentiel de rendement plus élevé que les CIG traditionnels, tout en offrant une **garantie de capital à l'échéance et au décès**.

- Placements rachetables d'un terme de 5, 7 ou 10 ans
- Son rendement est lié en partie à un indice. Deux types d'indices sont offerts :
 1. Indices de marché : le rendement est basé sur un indice boursier reconnu
 2. Indices à gestion active : le rendement reflète la performance d'un fonds commun de placement
- Vous pouvez sélectionner les fonds de votre choix parmi les fonds disponibles

Compte à intérêt garanti échelonné (CIG échelonné)

Ce type particulier de CIG crée automatiquement un étalement des échéances en vue de maximiser la performance de la stratégie de placement à long terme. Par exemple, pour un investissement de 5 000 \$ sur 5 ans, une portion de 1 000 \$ arrive à échéance après un an, une autre après deux ans, etc. Le même taux d'intérêt est appliqué à toutes les portions.

Compte à haut rendement

Ce compte d'épargne à court terme est rachetable et son taux peut être modifié en tout temps. Il s'agit d'une solution idéale pour l'épargne-projet ou pour le « coussin » de sécurité financière en cas d'imprévus.

Des rentes (certaine, viagère, garantie) sont aussi disponibles sur demande.

Comptes d'investissement Beneva

Les comptes d'investissement Beneva sont similaires à des fonds communs de placement. Ils diversifient le portefeuille de chaque investisseur à l'échelle mondiale et offrent un potentiel de rendement s'harmonisant à des objectifs de placement à long terme. Beneva est fière d'avoir sélectionné six sociétés de gestion de placements reconnues au Canada pour leurs performances, leur stabilité et leur réputation.

Les garanties de nos comptes d'investissement

Garantie de capital à l'échéance

- Garantit 75 % du capital à l'échéance

Garantie de capital au décès

- Le pourcentage garanti dépend du moment des cotisations. Beneva garanti 100 % des cotisations versées avant l'âge de 75 ans. Les cotisations versées à compter de 75 ans sont garanties à 75 %.

Fonds de placement garanti (FPG) Beneva

Les **FPG** sont des fonds de placement qui investissent dans différentes catégories d'actifs. Beneva offre environ 50 fonds, que ce soit des fonds de revenu, équilibrés, d'actions (canadiennes, américaines, internationales), spécialisés ou indiciels. Ce large éventail permet à chaque investisseur de bien diversifier son portefeuille. Les gestionnaires que nous avons sélectionnés et que nous évaluons constamment sont parmi les plus réputés et mettent leur expertise à votre disposition.

Les garanties de nos FPG

Beneva garantit en tout ou en partie votre capital en cas de décès et à l'échéance de la garantie.

Trois options de garantie sont disponibles :

Garantie régulière

- Une garantie régulière, sans frais, pour maximiser le rendement
- Garantit 75 % du capital à l'échéance et 75 % en cas de décès

Garantie enrichie

- Une garantie enrichie pour protéger davantage le capital en cas de décès
- Garantit 75 % du capital à l'échéance et 100 % en cas de décès

Garantie optimale

- Une garantie optimale pour une protection accrue
- Garantit 100 % du capital à l'échéance et 100 % en cas de décès

Régimes d'épargne et de retraite

Les produits décrits dans le présent document sont disponibles pour les **régimes individuels**, par exemple :

- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Régime d'épargne non enregistré (RENE) – Excepté les comptes d'investissement
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Fonds de revenu viager (FRV)

Maximisez vos investissements en optant pour des services et des véhicules de placement qui ont fait leurs preuves !

Nous sommes une entreprise expérimentée et reconnue dans le domaine des produits d'investissement et de retraite. Chez Beneva, vous avez accès à une famille de fonds performante, à des firmes de gestionnaires reconnues, à des produits garantis compétitifs et à notre excellent service à la clientèle qui a fait notre réputation. Notre habileté à comprendre les besoins de notre clientèle nous permet de satisfaire vos attentes avec efficacité et compétence.

Que ce soit pour la retraite ou pour un projet à court terme, Beneva vous permet de faire fructifier vos avoirs en toute confiance ! Les sommes placées dans les produits d'épargne et d'investissements de Beneva bénéficient de la protection d'Assuris.

Pour en savoir plus,
consultez beneva.ca.

beneva